

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Muriel Gerken (Ecolo-Groen) au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale sur « l'autorisation non réglementaire d'un nouveau pesticide donnée par la Commission européenne » (n°75)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société du 18 novembre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 075/001)

- une motion de recommandation par Muriel Gerken (Ecolo-Groen) et Anne Dedry (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Luc Gustin (MR) et Renate Hufkens (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 56

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara Pas (VB) au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « la situation en ce qui concerne le statut des accueillants d'enfants » (n°79)

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 18 novembre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 079/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par David Clarinval (MR), Egbert Lachaert (Open VLD), Nahima Lanjri (CD&V), Jan Spooren (N-VA), Vincent Van Quickenborne (Open VLD) et Stefaan Vercamer (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 47